

**i.2.S.**

**Calendrier**

**Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2016**

(Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 - rachat par la société de ses propres actions avec possibilité de les annuler le cas échéant - pas de mise en place d'un contrat de liquidité)

15/04/2016	EY	Convocation du commissaire aux comptes et des membres du Conseil d'Administration
25/04/2016	EY	Conseil d'Administration d'arrêté des comptes – Documents à établir : - projet de PV - rapport de gestion comptes sociaux et son annexe (tableau résultats 5 derniers exercices) - texte des résolutions soumises à l'assemblée générale
A l'issue du Conseil d'Administration	i2S	Prévenir l'AMF de la date de l'Assemblée Générale
28/04/2016	i2S	Présentation financière à PARIS (SFAF) Mise en ligne sur le site d'i.2.S. et de NYSE Euronext des comptes annuels, du rapport de gestion ainsi que du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
13/05/2016 (Au plus tard 43 jours avant l'AG)	EY	Transmission de l'avis préalable à l'Assemblée Générale au BALO – Texte des résolutions devant être définitif
23/05/2016 (Au plus tard 35 jours avant l'AG)		Publication de l'avis préalable à l'Assemblée Générale au BALO
Du 23/05/2016 au 02/06/2016 (A compter de l'avis de réunion et jusqu'à 25 jours avant l'AG)	Actionnaires	Date limite d'envoi des projets de résolutions et/ou des points à l'ordre du jour par les actionnaires
02/06/2016	EY	Conseil d'Administration pour inscription des projets de résolutions et/ou points à l'ordre du jour <u>éventuellement</u> demandés par les

le cas échéant (Au plus tard 25 jours avant l'AG)		actionnaires
03/06/2016 (Environ 23 jours avant l'AG)	EY	Transmission avis de convocation pour publication dans un Journal d'Annonces Légales Transmission avis de convocation au BALO
10/06/2016 (Au plus tard 15 jours avant l'AG)	EY	Publication de l'avis de convocation dans le Journal d'Annonces Légales « Le Courrier Français » Publication de l'avis de convocation au BALO Envoi des convocations par lettre simple aux actionnaires nominatifs Envoi de la convocation du commissaire aux comptes  Convocation des membres du Conseil d'Administration au Conseil d'Administration post AG
10/06/2016	R. Bonnard	Mise à disposition des documents destinés aux actionnaires au siège social Documents à mettre en ligne sur le site d'i.2.S. et de NYSE Euronext : convocation et documents transmis aux actionnaires
21/06/2016 (4 jours ouvrés <sup>1</sup> au plus tard avant l'AG)	Actionnaires	Date limite d'envoi des questions écrites par les actionnaires
23/06/2016 (2 jours ouvrés avant l'AG (zéro heure heure de PARIS))	SG	Record Date
23/06/2016 (2 jours ouvrés avant l'AG)	i2S SG (intermédiaire habilité)	Réception des pouvoirs Etablissement de la feuille de présence

---

<sup>1</sup> i.e. jours travaillés dans l'entreprise

27/06/2016  (Au plus tard le jour du Conseil qui met en œuvre le programme)	R. Bonnard	Assemblée Générale Mixte  Mise en ligne sur le site internet de la société d'un descriptif du programme de rachat d'actions  Conseil d'Administration (répartition des jetons de présence - utilisation de la délégation de pouvoirs qui vient de lui être donnée par l'Assemblée en vue du rachat d'actions)
Dans le mois de l'AG	EY	Dépôt des comptes annuels au Greffe
Au plus tard le 7 <sup>ème</sup> jour suivant la date d'exécution	i2S avec l'aide de SG (intermédiaire habilité)	Mise en ligne sur le site internet de la société des transactions effectuées dans le cadre du programme de rachat
Périodicité mensuelle	i2S avec l'aide de SG (intermédiaire habilité)	Déclaration de la société à l'AMF par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:rachatactions@amf-france.org">rachatactions@amf-france.org</a> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- des annulations de titres effectuées pour la période écoulée depuis la dernière déclaration en précisant le nombre et les caractéristiques des titres annulés ainsi que la date d'effet de l'annulation ;</li> <li>- des opérations effectuées sur la marché ou hors marché, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert en distinguant les opérations au comptant et par l'utilisation de produits dérivés pour la période écoulée depuis la dernière déclaration ;</li> <li>- des positions ouvertes sur produits dérivés à la date de la déclaration le cas échéant.</li> </ul>
Dans les 9 mois à compter de la date d'achat  Le jour du Conseil d'Administration	i2S	Conseil d'Administration procédant à l'annulation des actions  Publication sur le site internet de la société et auprès de l'AMF

NB : Elle doit publier **mensuellement** le nombre total de droits de vote et le nombre d'actions composant le capital en cas de variation depuis la dernière publication via une mise en ligne sur son site internet et une transmission à l'AMF